

Le « Pacte présidentiel » et la culture

I) Le pacte présidentiel de Ségolène Royal est globalement favorable à la culture

C'est un projet de démocratie sociale, un projet qui place le citoyen au cœur des processus démocratiques, qui en fait un acteur et en cela c'est un projet culturel.

C'est un projet qui privilégie l'emploi, le retour à l'emploi, le droit à l'emploi. L'emploi culturel est d'ailleurs expressément cité ; il recouvre la solution aux questions de l'intermittence, de la rémunération des auteurs, des plasticiens...

C'est un projet où l'éducation est centrale et l'éducation est le socle de la culture. Une société éducative, c'est une société qui tire tout le monde vers le haut et qui donne donc plus de place à la culture.

C'est un projet intergénérationnel, attentif aux jeunes, à leur avenir, à leur insertion dans une société plus juste, attentif aux seniors, à leurs conditions de vie, à leurs retraites. La culture ne peut pas s'épanouir dans une société où les jeunes sont opposés à leurs aînés.

C'est un projet qui apporte les conditions pour que la création se développe et s'épanouisse.

C'est un projet attentif à notre environnement, à notre cadre de vie. La promotion des normes HQE pour l'habitat entraîne aussi de facto la promotion de la qualité architecturale.

C'est un projet qui propose une grande vigilance en faveur du pluralisme, de la diversité culturelle par des mesures anti concentrations, dans les médias.

C'est enfin un projet très largement ouvert vers l'extérieur, l'Europe et l'ensemble du monde, notamment les pays en voie de développement. C'est un projet qui revalorise la valeur « culture » de la France.

II) Les mesures du Pacte

- **Il faut d'abord promouvoir la culture à l'école** par un plan d'actions en faveur des équipements et par de nouveaux dispositifs en partenariat avec les artistes.
- **Il faut conforter l'emploi culturel.** Non pas l'emploi pour l'emploi mais l'emploi parce que les artistes jouent un rôle important dans notre société.
- L'emploi culturel, cela signifie en tout premier lieu, **régler la situation du régime de l'intermittence qui concerne environ 130 000 artistes et tech-**



niciens. Ségolène Royal lancera une nouvelle négociation collective dans un cadre clairement et préalablement fixé par son gouvernement, cadre qui déterminera les conditions posées l'agrément d'un futur protocole d'accord :

- **mise en place d'un système réellement « pérenne et équitable »** (pour reprendre les mots de l'actuel ministre de la culture) **ancré au cœur de la solidarité interprofessionnelle,**
- **retour aux 507 heures en 12 mois** (pour les artistes comme pour les techniciens) **avec date-anniversaire,**
- **incitation forte** pour que les entreprises culturelles et audiovisuelles **transforment nombre de contrats d'intermittents en CDI.**

En cas d'échec de la négociation, l'intervention du législateur s'imposerait mais la négociation aura plus de chances d'aboutir dans un cadre défini et surtout dans un climat de confiance retrouvé.

Le pacte présidentiel donne aussi une place importante aux médias dans l'objectif de protéger et de promouvoir le pluralisme. Le CSA, aujourd'hui entièrement nommé par la droite, sera transformé en une Haute Autorité dont les membres seront désignés par le parlement à une majorité des 3/5èmes. Cette haute autorité aura des pouvoirs de régulation élargis afin que ce qui nous avons vécu avec l'affaire Lagardère Editis ne puisse se renouveler dans ces conditions.

